



Emploi d'un paysagiste concepteur,
Ouvert aux jeunes diplômés,

Etude de cas en recherche-action
Inscription paysagère de la ligne électrique Arcomie-Saint-Flour en sites sensibles (Gorges de la Truyère et Viaduc de Garabit-Eiffel)

Niveau : Master en conception (paysagiste, architecte, urbanisme), notamment paysagistes DPLG et DEP.

Durée : 4 mois, démarrage février 2022

Conditions : CDD. Rémunération, niveau ingénieur d'étude. Poste basé à l'ENSP, Potager du Roi, Versailles.

Candidature : CV, LM et book **à envoyer avant le 21 janvier 2022** à Bertrand Folléa, responsable Chaire Paysage et Energie - bfollea@gmail.com et b.follea@ecole-paysage.fr

Présentation de la Chaire Paysage et Energie

Créée en 2015 à l'Ecole nationale supérieure de paysage, la Chaire Paysage et Energie a pour objet de développer des compétences nouvelles et partagées et de permettre de faire travailler ensemble acteurs de la transition énergétique et professionnels du paysage. Elle déploie ses activités sur 4 axes : la formation, les études et recherches, la création et la capitalisation/diffusion de ses travaux.

Contexte de la mission

La ligne 63 kV Arcomie-Saint-Flour est concernée par des travaux de réhabilitation lourds (remplacement de 80 % de supports et câbles conducteurs à l'horizon 2023-2025).

Plusieurs de ces supports à remplacer sont situés dans le périmètre de protection du viaduc de Garabit, lui-même situé dans le périmètre du futur site classé de la Truyère. La ligne traverse aussi deux autres périmètres de monument historiques moins célèbres : le château de Pompignac et le site patrimonial remarquable de Saint-Flour.

Objectif de la mission

L'objectif est de mener une recherche-action par le projet de paysage, en vue de guider l'inscription paysagère du projet et d'enrichir la phase de concertation.

Il s'agit d'élaborer des relations harmonieuses entre les différents enjeux relatifs au territoire (ligne et supports remplacés, sites, paysages et ouvrages ...). La dimension créative des propositions graphiques et spatiales articulera toutes les échelles de projet (de la parcelle au grand paysage).

Suivi

Un comité de pilotage, composé a minima de RTE et l'Ecole nationale supérieure de paysage, suivra et validera les étapes :

- un comité d'initialisation en début d'étude (début de phase 1) : rencontre, cadrage, définition des contacts autorisés/privilégiés et calendrier
- un comité intermédiaire (mi- phase 2) : résultats du diagnostic et de la concertation
- un comité final de restitution (fin phase 3, 15 j avant la fin de l'étude)

Un enseignant-praticien de l'Ecole nationale supérieure de paysage accompagnera en compagnonnage le/ la chargé.e de mission.

Résultats attendus

Un rapport et son résumé (4 pages), ainsi que la restitution orale de l'étude. Le rapport détaillera un diagnostic de paysage, les propositions spatiales en découlant, alimentées par des productions graphiques (dessins, photos, esquisses, perspectives, ...), la concertation, les enseignements.

Calendrier

Phase 1 : diagnostic du territoire, composition paysagère et premières orientations (2 mois)

- Relevés d'arpentage du site et du territoire
- Données géographiques, historiques, techniques et culturelles, issues de la bibliographie et d'éventuelles interviews
- Rencontres d'acteurs/concertation (inspectrice des sites, ABF, CdC du pays de Saint-Flour, le cas échéant associations, ...)
- Composition paysagère et premières orientations, argumentaire

Phase 2 : propositions détaillées de mesures d'insertion paysagères (1 mois)

- Propositions d'éléments graphiques
- Préparation et animation de concertation
- Orientations de projet

Phase 3 : finalisation, mises en forme, présentation finale (1 mois 2022)

- Composition paysagère, conditions de réussite, productions graphiques
- Réajustements, intégration des avis du copil final